



“LA PREMIÈRE DES FRATERNITÉS, C'EST LE RESPECT INCONDITIONNEL DE TOUTE VIE HUMAINE”

Pour **Matthieu Rougé**, évêque de Nanterre et ancien aumônier des parlementaires français, les débats sur la fin de vie relèvent d'une interprétation tronquée de la “dignité humaine”. Le prélat dénonce notamment des “*transgressions éthiques*”.

Propos recueillis par

Vous avez appelé à « une prise de conscience » sur cette question de la fin de vie et le projet de loi du gouvernement sur l'euthanasie. En quoi ce projet, pour reprendre la formule du communiqué des évêques de France, vous semble-t-il « dévoyer la fraternité » ?

C'est votre consœur de la Croix qui, la première, en commentant les annonces présidentielles, a parlé d'un « *détournement de la valeur de fraternité* ». Avec mes frères évêques de France, nous avons souhaité le dire solennellement dès les premiers moments de notre assemblée plénière de printemps : « *C'est un impératif d'humanité et de fraternité que de soulager la souffrance et d'offrir à chacun la fin de vie*

la mieux accompagnée plutôt que de l'interrompre par un geste létal. Notre idéal démocratique, si fragile et si nécessaire, repose sur l'interdit fondateur de donner la mort. » La première des fraternités, c'est le respect inconditionnel, actif et bienveillant de toute vie humaine, des vies les plus fragiles en particulier.

Vous dites que ce projet est ressenti par beaucoup comme une violence : en quoi ? envers qui ?

L'expérience des pays où la mort provoquée est autorisée montre, d'une part, que les soins palliatifs tendent à y être négligés et, d'autre part, que les personnes en grande fragilité y perçoivent parfois une sorte d'injonction à ne pas peser sur la collectivité. Le président de la République lui-même a reconnu l'existence de ce risque en exprimant son désir de l'éviter. Notre position d'évêques et de chrétiens sur la fin de vie, partagée par de nombreux soignants, par des croyants et des non-croyants, est fondamentalement un appel à davantage de sollicitude commune, à davantage de fraternité effective, à l'égard des personnes en souffrance et en extrême fragilité. J'ajoute que les personnels du milieu palliatif

vivent douloureusement le fait d'être peu entendus par les pouvoirs publics.

Les promoteurs de ce projet relatif à « l'accompagnement des malades et de la fin de vie » répètent, contre toute évidence, qu'il ne s'agit pas de légaliser l'euthanasie ou le suicide assisté. Que révèle cette euphémisation ?

La tentation existe en effet de dissimuler des propositions transgressives derrière des mots adoucissants ou prétendus tels : on parlera de “soins d'accompagnement” pour englober les soins proprement médicaux et les gestes létaux autorisés ; on évoquera “l'aide à mourir” pour embrasser dans un seul regard et la sollicitude des soins palliatifs et la mort provoquée. Le projet de loi en préparation, s'il était voté, ouvrirait en réalité à une combinaison d'exception d'euthanasie et de suicide assisté. La dignité de tout processus authentiquement démocratique réside dans la possibilité de débattre entre citoyens adultes sans jouer avec les mots.

Les responsables religieux, dont les catholiques, ont été

consultés sur la question de la fin de vie par l'exécutif. Avez-vous eul'impression que vos craintes avaient été entendues et prises en compte ?

Il y a de fait eu de nombreuses occasions pour les responsables religieux de s'exprimer, devant la convention citoyenne, avec le président de la République et avec les ministres concernés. Il y en aura sûrement d'autres tout au long du processus parlementaire. Le sentiment existe cependant, partagé par bon nombre de soignants, qu'il s'agit parfois d'un dialogue de sourds. Nous ne cherchons pas à confessionnaliser le débat mais à maintenir, avec d'autres, une interpellation éthique et anthropologique qui est en réalité constitutive d'un véritable équilibre politique.

Juste après la constitutionnalisation de l'IVG, le pouvoir enchaîne avec l'euthanasie : l'anthropologie est-elle devenue une variable d'ajustement politicienne ?

Il n'est pas nouveau que des transgressions éthiques occupent le devant de la scène politique : elles s'inscrivent parfois dans un agenda de libéralisme philosophique, ne sont pas coûteuses et sont souvent louées par une bonne partie des acteurs médiatiques. Alors que les clivages politiques fondés sur les options écono-

miques ont eu tendance à s'amenuiser, l'opposition s'est cristallisée entre "progressistes" et "conservateurs", même si cette opposition se retrouve au sein des différents partis politiques. Cependant, nous prétendons que l'authentique progressisme politique passe par un service toujours plus grand de la dignité humaine. Les chrétiens ont une position progressiste sur la fin de vie.

Comment expliquez-vous la réticence des pouvoirs publics à développer une politique ambitieuse de soins palliatifs ? Celle-ci pourrait-elle constituer une véritable "aide à mourir" qui réponde aux attentes des Français ?

Le report plusieurs fois réitéré de l'annonce d'une stratégie décennale pour les soins palliatifs est en effet étonnant. Sans doute y a-t-il le poids des enjeux économiques : notre société est-elle prête à assumer cet effort à l'égard des personnes les plus fragiles ? Celles-ci seront-elles comme une variable d'ajustement de nos choix financiers ? Il y a, chez certains, le sentiment sincère que le droit à l'euthanasie est une bonne chose, chez d'autres, la volonté, parfois liée à un matérialisme radical, de maîtriser intégralement la vie.

Tous nos gouvernants s'honoreraient pourtant, à l'échelle même de l'histoire humaine, en promouvant durable-

ment ce qu'on a pu appeler la "voie française" du refus de la mort provoquée et de la promotion large des soins palliatifs.

Votre position peut-elle être audible alors que les partisans de la réforme jouent sur l'émotion et affirment répondre à de nombreuses souffrances ?

Ce débat est difficile mais plus ouvert qu'on aurait pu l'imaginer. Comme chrétiens, dans le champ politique, nous sommes les avocats inlassables des personnes fragilisées, de la raison, de la vérité qui rend libre, face à une possible tyrannie de l'individualisme conquérant et de l'affectivité, renforcée par certains fonctionnements médiatiques. Beaucoup de nos concitoyens, qui ont tous une relation existentielle à cette question très grave, peuvent être rejoints, je pense, par le témoignage et les positions des soignants, auxquels je veux rendre un hommage appuyé.

Il s'agirait, selon les partisans de cette loi, d'une question de dignité : que pensez-vous de cette conception de la "dignité" ?

Qu'est-ce que la dignité ? Voilà la question la plus cruciale. Avec beaucoup d'autres, je crois qu'aucune fragilité ne prive la personne de sa dignité

foncière, et que la dignité
d'une société consiste à recon-
naître et à servir la dignité in-

aliénable de chacun de ses
membres. ■

*par Laurent Dandrieu et
Marc Eynaud*

